



# COMBATTRE LA MALADIE OU FRAPPER LES MALADES ?

avril 2026

Le gouvernement a récemment annoncé vouloir **augmenter les contrôles des arrêts de travail**. Ce dernier poursuit sa logique habituelle : taper sur les plus faibles pour préserver la bourgeoisie et le patronat. Pour lutter contre le chômage, tapons sur les chômeurs ; pour lutter contre les arrêts maladie, tapons sur les malades.

## HARO SUR LES MALADES !

Pour justifier cette mesure le gouvernement invoque une augmentation de 45 % par rapport à 2019 selon les données de la CNAM.

Au lieu d'analyser cette augmentation comme un symptôme de la dégradation continue des conditions de travail, le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, nous ressert la tarte à la crème des « comportements abusifs ». Là où **la question du travail est évacuée** reste donc des comportements individuels qu'il faudrait surveiller.

## LES MALADES SERONT CONTRÔLÉ-ES...

Concrètement, les contrôles des assurés vont s'intensifier, l'objectif étant d'en réaliser environ 740 000 en 2026 (+ 6 % par rapport à 2025).

Les employeurs auront, par ailleurs, la faculté de signaler à l'Assurance maladie les arrêts de travail qui leur paraissent douteux, grâce à **un dispositif de type « bouton alerte »**, selon la formule de M. Farandou. Nul doute que les patrons vont se saisir de cette aubaine pour en user et abuser contre leurs salarié-es malades.

## ...LES PATRONS RECEVRONT DES INVITATIONS

Face à une telle ignominie, et pour faire bonne figure, le gouvernement fait mine d'adopter une position « équilibrée » en invitant les patrons à prendre des « mesures correctives » face à l'absentéisme. Comment ? En « densifiant l'information » auprès des patrons par le biais d'un « kit "clés en main" ». Nul doute que les patrons vont être terrorisés face à cette information « densifiée » !

Le ministère du travail, quant à lui, est à deux doigts de redécouvrir l'obligation d'évaluer les risques.

Pas ingrat, **le patronat fait quand même part de sa satisfaction**. Le gouvernement « reprend plusieurs de [leurs] propositions, en particulier en matière de prévention et de renforcement des contrôles sur les situations atypiques, s'est réjoui Diane Milleron-Deperrois, chargée de la protection sociale au Medef.

## DE QUOI LES ARRÊTS DE TRAVAIL SONT-ILS LE NOM ?

Il y avait pourtant de quoi s'intéresser réellement à cette augmentation des arrêts de travail. Les données racontent une autre histoire que celle que nous raconte le gouvernement et le patronat.

**Si les arrêts progressent c'est parce que les conditions de travail se sont dégradées.**

Selon la DREES (Études et Résultats n°1321, données CNAM), ce sont surtout les arrêts de longue durée qui progressent – notamment pour



troubles psychiques/TMS/Cancer. Contrairement à ce qu'a l'air de penser le gouvernement, **il semble difficile de s'inventer un cancer, une pathologie cardiovasculaire, un burnout ou une dépression.**

Dans le même temps, de nombreuses études documentent une dégradation des conditions de travail (DARES, INRS, CEREQ) intensification, pressions accrues, perte d'autonomie, réorganisations successives voire permanentes.

Ce lien n'est ni anecdotique, ni ponctuel. **L'intensification du travail, la flexibilisation et l'allongement du temps du travail, la précarité, la pression managériale et les dispositifs d'individualisation** du rapport au travail sont largement documentés par la littérature scientifique sur le sujet.

## **DERRIÈRE LA DÉMAGOGIE SUR LES ARRÊTS MALADIE : L'EXPLOITATION CAPITALISTE !**

A cela il faut évidemment ajouter le vieillissement de la population au travail avec les différentes réformes des retraites et la disparition des CHSCT entérinée avec les ordonnances Macron de 2017, ainsi qu'une médecine du travail saccagée après la dernière réforme de 2021.

En un mot **les salarié-es travaillent de plus en plus longtemps au cours de leur vie et dans des conditions toujours plus dégradées.** Dans ces conditions, il serait surprenant qu'il n'y ait pas d'augmentation des arrêts de travail.

## **LES ARRÊTS MALADIES PRESCRITS NE SONT PAS PRIS**

Il est important de rappeler qu'une grande partie des arrêts de travail prescrits par les médecins ne sont pas pris par les malades. D'après la DARES, **3 jours d'arrêt sur 11 ne sont pas pris.**

La DARES constate que ce présentisme est d'autant plus important que les salarié-es sont confronté-es à une forte intensité au travail. Ces salarié-es abimé-es par le travail dans le même temps cumulent le plus grand nombre d'arrêt maladie prescrits.

L'augmentation des arrêts maladie ne sont donc que le symptôme de l'intensification de l'exploitation capitaliste et des choix politiques qui ont été fait en ce sens.

### **DANS L'IMMÉDIAT, NOUS REVENDIQUONS :**

- le doublement des sections d'inspection du travail
- l'augmentation des effectifs et des moyens de la médecine du travail
- faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles en élargissant notamment les tableaux aux maladies mentales
- le rétablissement des CHSCT
- l'abandon de la réforme des retraites 2023 et de toutes les contre-réformes depuis 1993



demande de renseignements, adhésion :  [contact@cnt-so.org](mailto:contact@cnt-so.org)

suivez l'actualité de la CNT-SO :

 [cnt-so.bsky.social](https://bsky.app/profile/cnt-so)

 [cntso\\_fr](https://www.instagram.com/cntso_fr)

 [cntso\\_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

 [CNTSO](https://www.t.me/CNTSO)

 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)